

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 826

présenté par
M. Brottes
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 27

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Le dispositif des certificats d'économies d'énergie devra contribuer à la réduction de la consommation énergétique des ménages... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'atteindre l'objectif social visé par cet alinéa, il convient d'attribuer aux ménages en situation de précarité énergétique davantage de certificats d'économies d'énergie que ce qui aurait dû correspondre aux économies engendrées.